

LES ÉCOLES POLONAISES EN FRANCE

Traitons nos Amis
en Amis!



LES AMIS DE LA POLOGNE

⊗ 26, Rue de Grammont ⊗

⊗ ⊗ ⊗ PARIS ⊗ ⊗ ⊗

P. B. Przegaliwskiemu
na pamiątkę wspaniałych starań o polski
Kagarek we Francji

19^{ty} / 1885

M. Piórczalski

LES ÉCOLES POLONAISES EN FRANCE

Traitons nos Amis

— en Amis!





LES ÉCOLES POLONAISES EN FRANCE

Traitons nos Amis

❖ ❖ en Amis!



La France a besoin de travailleurs. Les pertes de la guerre, la décroissance de sa natalité ne lui permettent pas de relever ses ruines, de cultiver ses champs, d'exploiter ses mines, avec ses seuls enfants. Elle demande des ouvriers à l'étranger, et à son appel accourent Belges, Italiens, Espagnols, Orientaux du Levant et de l'Extrême Orient, Africains, Portugais. Nombre de Russes profitent des circonstances pour se fixer chez nous. Les Allemands s'y glissent sous des noms d'emprunt.

BIBLIOTEKA
UNIwersYTECKA
w Toruniu

130 3241

Les Polonais nous ressemblent tant par le caractère, que toujours nous les avons salués du nom de frères quand nous avons avec eux travaillé, espéré ou combattu, et parmi les éléments si disparates de l'immigration, ils sont les mieux accueillis et les plus appréciés des Français. On s'accorde à louer leur intelligence, leur souplesse d'esprit, leur honnêteté, leur amour de la famille, leur sincère piété.

Quelques chiffres donneront une idée de l'importance des intérêts mis en jeu.

Suivant les données officielles, le nombre des Polonais en France s'élève à 420.000. Les mineurs polonais forment 33 % des mineurs en France ; dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ils représentent 52 % (1).

N'oublions pas que grâce à la collaboration de ces humbles mais braves ouvriers, la production de nos houillères, si nous la comparons à celle de 1913, a été augmentée de 100 à 120 %, malgré l'introduction de la loi de 8 heures dans le travail.

A un degré peut-être moins élevé, mais d'une façon très intéressante se présente la collaboration polonaise dans l'industrie métallurgique en Alsace-Lorraine et les départements agricoles dévastés : Somme, Aisne, Marne.

(1) Ces chiffres ont été cités par M. Peyrhimoff dans un discours prononcé le 11 mai 1925 à l'occasion d'une conférence donnée par M. Richard, ancien Ministre de l'Agriculture.

Seine-et-Marne, Aube, Loir-et-Cher, ne pourraient pas travailler à présent sans la collaboration des cultivateurs polonais dont le nombre croît chaque mois.

Il ne faudrait pas oublier que les procédés tendant à la dénationalisation des étrangers donnent les pires résultats. L'émigré mécontent ne rêve que de rentrer chez lui. Traité d'une manière juste et bienveillante, voyant ses besoins matériels et moraux satisfaits, il constitue un élément laborieux et paisible. L'opinion des employeurs français est unanime à cet égard. L'expérience de l'Amérique du Nord, du Brésil et de la Westphalie le confirme pleinement.

Il est à prévoir qu'un certain nombre d'ouvriers polonais se fixeront définitivement en France. La Pologne doit s'attendre à subir la perte d'un certain nombre d'émigrés, mais cette perte lui sera du reste moins pénible parce qu'elle sera au bénéfice de son alliée la plus intime. Mais le gros des masses ouvrières ne fait qu'un séjour temporaire en France et rentrera au pays dans quelques années. La France consentirait-elle à envoyer à la Pologne des foules mécontentes remportant un souvenir amer de leur séjour et des enfants restés ignorants et indisciplinés pour avoir été privés d'enseignement scolaire ? Elle risquerait de s'aliéner les sympathies d'une grande nation, son alliée naturelle, et compromettrait le recrutement des futurs immigrants.

Elle l'a compris, et le Gouvernement français a adopté à

l'égard de tous les étrangers résidant en France une tactique généreuse et pleine de sagesse ; il leur accorde le bienfait de la civilisation française sans chercher à leur faire abandonner leur nationalité.

Les déclarations faites récemment en Pologne par M. Godart, ancien Ministre et homme d'Etat éminent, ont rassuré et satisfait l'opinion publique polonaise.

Les conventions conclues entre la Pologne d'une part et le Gouvernement français et la Direction de l'Association Industrielle de France de l'autre, sont le résultat d'une conscience profonde des intérêts de la France — politiques, économiques et sociaux. — L'opinion française doit comprendre les mobiles de ces conventions, se pénétrer de l'importance de la question et exercer une pression sur les patriotes d'esprit trop étroit et les industriels insouciants, afin qu'ils ne faussent pas l'esprit de ces conventions.

Au nom du Comité Central des Houillères de France et de la Confédération Agricole des Régions dévastées, M. Peyrhimoff, dans une lettre du 17 avril 1924, adressée à M. le Président de la Délégation polonaise pour les Affaires d'Emigration, a fait les promesses les plus formelles. Cette lettre fut jointe au procès-verbal de la Convention franco-polonaise concernant l'émigration. En voici la teneur :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« A la suite des entretiens que nous avons eu l'honneur d'avoir avec vous et les membres de votre Délégation, et eu égard aux fonctions matérielles et au rôle moral dévolus à la Délégation des employeurs français en Pologne, commune au Comité Central des Houillères de France et à la Confédération Agricole des Régions dévastées, nous avons satisfaction à vous marquer la communauté de vues qui s'est dégagée de nos conversations au sujet de l'enseignement des enfants polonais en France.

« Cette question soulève de légitimes préoccupations, dont nous entendons ne pas nous désintéresser et à l'apaisement desquelles nous apportons volontiers notre concours.

« Nous nous déclarons donc prêts à inviter de la manière la plus pressante, les employeurs ressortissant à nos groupements à inaugurer et à poursuivre la réalisation du programme visant, dans le cadre et dans les délais variables suivant les professions, les régions et les moyens, à l'institution de l'enseignement ci-après défini :

« a) Soit, en ce qui concerne les écoles publiques, en supportant les frais de l'enseignement complémentaire qui pourrait être institué, de la langue, de l'histoire et de la géographie polonaises ;

« b) Soit, lorsque l'effectif des enfants polonais le justifiera, c'est-à-dire plus généralement dans la grande industrie et, en particulier, à plus brève échéance, dans l'industrie houillère, à raison de l'importance et de la densité de ces effectifs polonais, en ouvrant, au fur et à mesure des besoins, des écoles privées où sera assuré, sous la surveillance des autorités académiques françaises et dans le cadre du programme scolaire normal, le même enseignement complété, s'il y a lieu, pour les jeunes enfants qui n'auraient pas encore de notions suffisantes de la langue française, par l'enseignement d'autres matières en polonais.

« Les candidats destinés à assurer la part polonaise de l'enseignement ci-dessus prévu seront présentés par l'Administration polonaise (Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes) à l'agrément d'une Commission privée d'examen, qui recommandera aux employeurs pour engagements les candidats reconnus par elle pourvus des aptitudes pédagogiques nécessaires.

« Nous considérons que la présence dans une exploitation d'un nombre d'enfants polonais d'âge scolaire, supérieur à 65, devra appeler de notre part l'invitation pressante, à laquelle il est fait allusion plus haut, tendant à l'engagement par les soins de cette exploitation de personnel enseignant polonais.

« Le traitement de ce personnel sera fixé d'après les

mêmes règles que pour les instituteurs et institutrices français des mêmes écoles privées.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération. »

Le Vice-Président,
PEYRHIMOFF.

Or, les réclamations et les plaintes affluent de la part des ouvriers polonais, aussi bien aux sociétés polonaises en France qu'aux pouvoirs polonais. Elles viennent des Houillères d'Anzin, des Houillères de Béthune, de Marles, d'Aubin, de Bruay-les-Mines, de Lens, de Potigny, du Nord, de Normandie, d'un peu partout. Mineurs et ouvriers polonais réclament l'école polonaise.

Question de la plus haute importance, que l'opinion publique n'apprécie pas à sa juste valeur ; et pourtant l'avenir de nos relations avec l'émigration polonaise dépend en grande partie de sa solution équitable.

N'oublions pas que l'immigration polonaise en France fut organisée d'un commun accord dans l'intérêt des deux pays ; ce n'est pas un mouvement spontané des masses ouvrières polonaises.

Diriger l'émigration vers la France n'a pas été en Pologne chose facile. La population a pris l'habitude de considérer comme des terres promises l'Amérique du Nord, le Brésil et d'autres pays. Pis encore, le gros de l'émigration s'en allait pour la saison estivale, en Allemagne, qui

serait désireuse pour son agriculture de renouveler cet état de choses. Et même maintenant en France, parmi les houilleurs polonais de Westphalie, grâce à la propagande des émissaires allemands, apparaît une tendance à retourner dans la Westphalie où ces ouvriers étaient bien reçus. La presse polonaise en France et les milieux compétents ont bien du mal à combattre cette propagande.

Un des arguments est le manque d'écoles polonaises en France.

Pour que les enfants fréquentent volontiers l'école et que les parents les y envoient de bon cœur, ils devraient y trouver un peu de leur Patrie et, surtout au début, l'enseignement devrait être polonais autant que possible.

Faute de cela, les enfants découragés désertent l'école et négligent les leçons et, grandissant dans l'ignorance, se préparent à être dans l'avenir un élément social des plus indésirables.

Un grand nombre d'enfants, faute d'école, fait son éducation dans les rues. Qu'arrivera-t-il dans six ou dix ans ?

En quelles mauvaises herbes se transformeront sur le sol français ces petites plantes non cultivées ?

Quant aux parents, ils se rappellent comment les traitaient les Prussiens, au temps de l'oppression. Ils n'avaient pas le droit de posséder des écoles nationales, ils devaient se cacher pour apprendre à leurs enfants la langue de leurs pères. Est-ce que vraiment nous permettrions que nos

amis, nos frères d'armes retrouvent sur notre sol, arrosé du sang polonais versé pour notre cause, les amertumes qu'ils ont connues sous le joug allemand ?

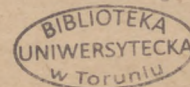
Disons-nous bien que nous ne les garderons pas tous, ces cinq cent mille Polonais. Ils veulent retourner à leur patrie : comment leur donner tort ? Si un certain nombre d'entre eux doit rester avec nous, ce n'est pas les brimades qui les retiendront mais les bons procédés. Et avant les bons procédés, la justice. Il serait souverainement injuste d'imposer à un enfant de passage chez nous, parce que le père est venu nous aider, une culture qui ne lui servirait guère plus tard, qui ne ferait de lui qu'un déraciné sur son propre sol. Cet enfant va apprendre le français en même temps que le polonais, dans son école spéciale : nous ne pouvons vouloir rien de plus.

Il est indispensable que les résolutions de la Convention française ne restent pas lettre morte.

Nous avons conclu avec la Pologne une étroite alliance politique et militaire devant durer de longues années ; il nous faut resserrer d'une façon aussi forte que possible le nœud social fait de justice entre les deux nations.

En négligeant les revendications légitimes des ouvriers polonais et l'opinion publique de leur pays, ne travaillerait-on pas pour le roi de Prusse ?

LES AMIS DE LA POLOGNE.





IMP. FR. SIMON, RENNES.

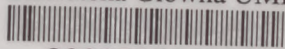
Arch. Emigracji

Biblioteka
Główna
UMK Toruń

1393241



Biblioteka Główna UMK



300020982204